



Assemblée générale

Distr. limitée
18 janvier 2002
Français
Original: anglais

Comité spécial sur la Convention internationale contre le clonage d'êtres humains à des fins de reproduction

25 février-1er mars 2002

Ordre du jour provisoire de la réunion du Comité spécial

Qui se tiendra au Siège des Nations Unies le lundi 25 février 2002, à 10 heures

1. Ouverture de la séance.
2. Élection des membres du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Organisation des travaux.
5. Échange d'informations et évaluations techniques fournies par des spécialistes de la génétique et de la bioéthique.
6. Examen des questions auxquelles il est fait référence au paragraphe 3 de la résolution 56/93 de l'Assemblée générale du 12 décembre 2001, conformément au mandat du Comité spécial, tel qu'énoncé dans ladite résolution.
7. Adoption du rapport.

